Envoyé en préfecture le 07/10/2022
Reçu en préfecture le 07/10/2022
Affiché le 07/10/2022
ID : 026-212603054-20221004-7_2022_9-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de ST GERVAIS SUR ROUBION
7 – 2022 / N° 9

SEANCE du 04 OCTOBRE 2022

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 12
Nombre de suffrages exprimés : 13
VOTES : Contre : 0 Pour : 13 Abstention : 0
Date de la convocation : 26.09.2022

L'an deux mil vingt-deux et le quatre octobre à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ANDEOL Hervé, Maire.

Présents : **ANDEOL Hervé, BONNET Annick, CARMICHAEL Benoit, ROUZET Christelle, BROCHIER Nicolas, VIALATTE Jacky, LASSAGNE Cécile, ULIN Nicolas, DESPEYSSE Jocelyne, LAMBERT Daniel, MANENT Corinne, REBOUL Gregory.**
Absents excusés : **VIAL Anne- Claire donne procuration à ANDEOL Hervé**
MINDER Pascale

Objet : Demande de subvention de l'association gymnastique « Les intrépides » : cours pour enfants

Une demande de subvention a été demandée par l'association « Les Intrépides » pour pouvoir aider l'association pour les cours multisport/ zumba dédiés aux enfants entre 6 et 10 ans le mercredi matin. Monsieur le Maire propose d'étudier cette demande lors de l'élaboration du budget 2023, les subventions 2022 ayant déjà été attribuées.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré,

- **Dit que la** demande de subvention sera étudiée lors de l'élaboration du BP 2023.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
A St Gervais sur Roubion, le 7/10/2022

Le Maire

Hervé ANDEOL

MAIRIE DE SAINT-GERVAIS-SUR-ROUBION (Drôme)

Certifiée exécutoire, compte tenu de la Publication le 7/10/2022
Et de la réception en Préfecture le 7/10/2022

Le Maire

MAIRIE DE SAINT-GERVAIS-SUR-ROUBION (Drôme)